

BIOPROTEC 3P

INSECTICIDE BIOLOGIQUE SOUS FORME DE GRANULES MOUILLABLES

GROUPE	11	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

POUR L'EMPLOI SUR TERRES AGRICOLES ET EN SERRES

À USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis sous-espèce *kurstaki*, type HD-1, avec une activité de 25 000 Unités International (UI) par mg, équivalent à 25,0 MUI (Milliards d'Unités Internationales) par kilogramme.

POTENTIELLEMENT SENSIBILISANT

No D'HOMOLOGATION : 27750 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 0,5 – 1 – 2 – 5 – 10 Kilogrammes

Lot No:

Date de Fabrication: _____

Ce produit doit être utilisé dans un délai de 12 mois de la date de fabrication.

**AEF Global Inc.
201, Mgr-Bourget
Lévis (Québec)
G6V 9V6
Canada**

Ligne d'aide sans frais : 1-866-622-3222

www.aefglobal.com

MODE D'EMPLOI

Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables est toxique uniquement pour les larves de certains lépidoptères. Son action toxique se limite à l'intestin des larves. Pour être efficace, Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables doit être ingéré par des larves susceptibles. Il est donc essentiel d'obtenir un dépôt assurant une couverture complète du feuillage cible sur lequel les larves s'alimentent. Généralement, le traitement s'effectue après l'éclosion des oeufs, lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Après ingestion d'une dose suffisante, les larves cessent de s'alimenter à l'intérieur de quelques heures et la mort survient après 2 à 5 jours.

Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables est une formulation en granule mouillable qui doit être dilué avec de l'eau propre. Avant de diluer dans le réservoir, mélanger au préalable la quantité recommandée de l'insecticide biologique Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables dans un petit volume d'eau propre et bien agiter. Lorsque le produit est dissous, ajouter cette solution et le volume d'eau final requis dans la cuve du pulvérisateur. Garder une agitation constante afin de maintenir le produit en suspension. Éviter d'appliquer Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables lorsque des pluies importantes sont éminentes. Pour les applications tôt le matin, le feuillage ne doit pas être saturé de rosée afin d'éviter l'égouttement de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables.

POUR APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT: Ne pas faire d'application du haut des airs.

Diluer la quantité de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables requise dans de l'eau propre afin de fournir une couverture complète du feuillage, tout en évitant un égouttement excessif.

Pour les applications à l'aide d'atomiseurs, additionner la quantité recommandée de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables à de l'eau claire, suivant un taux de dilution allant de 1:40 à 1:100. Le volume maximal recommandé pour l'application du mélange est de 100 litres par hectare.

Pour les pulvérisateurs hydrauliques à volumes élevés, additionner la quantité recommandée de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables à de l'eau propre, suivant un taux de dilution allant de 1:100 à 1:1000. Le volume maximal recommandé pour l'application du mélange est de 1000 litres par hectare.

MODE D'EMPLOI : AGRICULTURE, VERGERS, SERRES

Appliquer au premier signe d'infestation quand les larves sont petites. Répéter les applications, selon les besoins, en fonction du seuil économique. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage. Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables peut s'appliquer jusqu'au jour même de la récolte.

Ajouter la quantité recommandée de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables pour un volume minimal de 300 litres d'eau par hectare, selon le type d'équipement et de culture. Utiliser le mélange dilué à l'intérieur d'une période de 12 heures.

TAUX D'APPLICATION :

Cultures	Insectes Nuisibles Cibles	Kg / hectare	MIU / hectare
Brocoli, Choux de Bruxelles, Choux, Chou-fleur, Céleri, Choux chinois, Brocoli chinois, Choux frisés, Bok Choy, Feuille de choux verts, Radis asiatique, Laitue, Feuilles de moutarde, Persil, Pommes de terre, Épinard, Feuilles de navets, Tomates	Fausse-arpenreuse du chou, Fausse-teigne des crucifères, Piéride du chou	0,72 – 1,45	18 – 36 MIU/Ha
Tomates	Noctuelle de la tomate ¹	0,72	18 MIU/Ha
Tabac, Tomates	Sphinx	0,32 – 0,56	8 – 14 MIU/Ha
Maïs sucré, Haricot succulent (par ex. vert, jaune, mange-tout, etc)	Pyrale du maïs ²	1,45 – 2,0	36 – 50 MIU/Ha
Poivron	Pyrale du maïs ²	1,45	36 MIU/Ha
Vergers: Pommes, Abricots, Cerises, Pêches, Poires, Prunes/Pruneaux	Tordeuses ³ (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse triligée), Noctuelles	1,45 – 2,0	36 – 50 MIU/Ha
Pommes	Arpenreuse tardive	0,35	8.8 MIU/Ha
Bleuets ⁴ , Arbres ornementaux urbains ⁵	Chenille à huppe blanche	2,0	50 MIU/Ha
Canneberges	Arpenreuses vertes et Arpenreuse brunes	0,36 – 0,72	9 – 18 MIU/Ha
Framboises ⁶	Tordeuse à bandes obliques	0,72 – 1,45	18 – 36 MIU/Ha
Fléoles des prés et autres herbes fourragères	Hespérie des graminées	0,28 – 0,36	7 – 9 MIU/Ha
Pâturages	Chenille des pâturages (<i>Hemileuca</i>)	0,32 – 0,56	8 – 14 MIU/Ha

1. Appliquer tous les 5 - 7 jours.
2. Appliquer dès le début de l'éclosion des oeufs, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers signes visibles d'alimentation sur le feuillage. Appliquer avant que les larves n'entrent dans la tige. Ajuster le volume d'eau jusqu'au point d'égouttement afin d'assurer une couverture complète du feuillage et de la tige.
3. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à pression pneumatique dans 600 à 800 litres d'eau/ha au stade du bouton rose, et à la chute des pétales lorsque les populations sont élevées. Pour les pulvérisateurs à grand volume, additionner le volume recommandé de Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables à l'eau, dans un ratio de 1:100 à 1:1000. Le volume maximum de bouillie recommandé est de 1000 litres/ha. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des oeufs est désynchronisée. Pour les plantations d'arbres et les arbres nains, les volumes et équipements d'application doivent être ajustés. Veuillez consulter un guide d'aménagement des vergers, approprié, pour de plus amples détails concernant les applications par Volume par rangée d'arbres (VRA).
4. Faire deux applications. Appliquer en premier au pique du deuxième stade de développement larvaire. Faire une deuxième application 5 - 7 jours plus tard.
5. Faire deux applications. Appliquer en premier au pique du deuxième stade de développement larvaire. Faire une deuxième application 5 - 7 jours plus tard.
6. Appliquer dans un volume minimal d'eau de 600 litres/ha.

USAGE DANS LES SERRES

Appliquer sur les jeunes larves aux premiers signes d'infestation. Répéter les applications aussi souvent que nécessaire afin de s'assurer d'un bon contrôle des jeunes larves. Le nombre et la synchronisation des applications nécessaires dépendront de l'état de développement du feuillage cible et de l'activité larvaire, y compris l'éclosion des oeufs, le développement du stade larvaire et la densité de la population.

TAUX D'APPLICATION :

Cultures	Ravageurs	Kilogramme / 1000L d'eau
Légumes (tomates, laitue, concombres, poivrons)	Noctuelle de la tomate, Fausse-arpenteuse du chou	0,92 0,46 – 0,92
Chrysanthème	Fausse-arpenteuse du chou	0,92
Roses	Enrouleuse omnivore	0,92

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que AEF Global et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. AEF Global ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager AEF Global de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

Cultures	Ravageurs	Kilogramme / 1000L d'eau
Ornementales en serre, Herbes en serre, Légumes en serre (poivrons, tomates, concombres) pour la production de fruits et de transplants	<i>Duponchelia fovealis</i> ¹ <i>Opogona sacchari</i> ²	0,80

¹ Application foliaire et par arrosage. Appliquer lorsque l'éclosion des oeufs est essentiellement complète mais avant l'apparition de dommages sur les cultures. Appliquer le produit afin qu'il coule le long de la tige, en la recouvrant bien, et sur la surface du sol autour de la base du plant. Un recouvrement complet du feuillage et de la tige est nécessaire. Appliquer de nouveau selon le dépistage à des intervalles de 7 jours.

² Application foliaire. Appliquer juste avant l'éclosion des œufs. Appliquer le produit afin qu'il coule le long de la tige, en la recouvrant bien. Un recouvrement complet du feuillage et de la tige est nécessaire (minimum de 300 L d'eau par hectare). Appliquer de nouveau selon le dépistage à des intervalles de 7 jours.

RECOMMANDATIONS SUR LE GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des

individus naturellement résistants à Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner Bioprotec 3P insecticide biologique sous forme de granules mouillables ou les insecticides du même groupe (11) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides provenant d'un groupe différents, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain. La tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AEF Global Inc. au 1-866-622-3222 ou à www.aefglobal.com.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (pantalon, chemise), des gants imperméables et lunettes protectrices lors de l'usage, la manipulation /chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage. Bien se laver les mains à l'eau savonneuse après avoir manipuler le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou visiter le site internet de CropLife Canada au : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Conserver à des températures entre 4° et 25°C pour une durée maximale de 12 mois. Lorsque possible, une température d'entreposage plus fraîche est préférable. Entreposer le contenant droit et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après un longue période d'entreposage, agiter le contenant avant l'usage.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Bioprotec est une marque de commerce de AEF Global Inc.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))